

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Février

LA CAUSE DE LA CRISE

ECONOMIQUE

Depuis que l'Allemagne a imposé à l'Europe le régime barbare de la paix armée et que le revenu des impôts que l'on arrache aux mains du peuple est employé partout à fonder des canons, à fabriquer des fusils à répétition et à construire des cuirassés, la misère lugubre a pénétré dans le foyer de l'ouvrier et la faillite s'est installée au comptoir du commerçant et de l'industriel.

C'est en vain que des voix se sont élevées aux quatre coins de l'Europe pour protester contre ce régime monstrueux, plus digne de la barbarie antique que d'une époque civilisée ; c'est en vain que le spectre de la hideuse banqueroute est en train d'inscrire sur le grand livre de chaque nation, les caractères mystérieux qui présagent des kracks financiers et des ruines sans nombre, ceux qui gouvernent les peuples n'ont pas tenu compte de ces avertissements. Ils continuent à jeter l'or à poignées dans les creusets où l'on fond les canons et les autres engins de destruction, sans songer à demander s'il ne serait pas temps de s'arrêter dans cette voie funeste.

Il serait temps cependant de réfléchir sur cette situation dont les conséquences se font si rudement sentir chez tous les peuples.

Partout, en effet, les gouvernements et les individus sont aux prises avec les mêmes difficultés : le manque d'argent et l'impossibilité de s'en procurer. Partout on proteste contre l'accroissement des charges publiques qui deviennent intolérables.

Nous devons à la vérité, cependant, de constater que parmi les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir dans les différents pays de l'Europe, une voix, une seule, et il faut lui en savoir gré et l'en remercier, s'est élevée pour protester contre ce régime abominable de la paix armée et pour proposer

d'y mettre un terme en prenant les mesures que comporte la situation.

Dans un discours éloquent et qui a produit une vive impression sur la Chambre et sur le peuple espagnol, M. Sagasta a déclaré qu'il était urgent pour l'Espagne d'inaugurer une politique d'économie, et la première des économies qu'il a proposé de faire a été de réduire l'armée de moitié.

Naturellement, le parti militaire, qui est le même partout, s'est montré hostile à la mesure proposée par l'honorable ministre, et ses porte-paroles ont soutenu qu'il était indispensable de dépenser beaucoup d'argent pour avoir une bonne armée.

N'est-ce pas le langage que tenait dernièrement M. de Bismarck ?

L'homme funeste qui a transformé l'Europe en un camp retranché comprend bien que l'Empire allemand qu'il a édifié par la force ne saurait se soutenir que par la force, et c'est pour cette raison qu'il a imposé à son pays le régime onéreux de la paix armée.

Mais combien de temps durera ce système barbare sous lequel l'agriculture, l'industrie et le commerce obérés, ruinés, succombent ?

Nous l'ignorons.

Ce qui est certain, c'est que la situation s'aggrave de jour en jour.

Chaque année, de nouveaux millions s'ajoutent au déficit budgétaire, dans tous les États. Chaque année, on crée de nouveaux impôts ou l'on augmente ceux qui existent, et les peuples, de plus en plus malheureux, sont obligés de se saigner aux quatre veines pour satisfaire l'insatiable avidité du fisc.

Voilà quel a été le résultat de la guerre de 1870. Voilà ce que les puissances ont gagné à laisser écraser et démembrer la France par la Prusse.

Si seulement elles comprenaient la gravité de la faute qu'elles ont commise !

Quoi qu'il en soit, il est un fait acquis, c'est que l'Europe se trouve aujourd'hui, par le fait de l'Allemagne, dans une situation des plus critiques et que la triple al-

liance, combinée par M. de Bismarck, ne fera que prolonger le mal en l'aggravant.

Quand finira-t-on par le comprendre ?

Il n'en est pas moins vrai que M. Sagasta a mis le doigt sur la plaie en dénonçant les armements résultant du régime de la paix armée, comme étant la cause de la crise économique qui sévit sur l'Europe et du malaise général qui en est la conséquence.

Il n'est pas douteux que si toutes les puissances s'entendaient entre elles pour procéder à un désarmement général et à une réduction importante des budgets de la guerre, la situation économique et financière ne tarderait pas à s'améliorer.

Mais, malheureusement, il est fort à craindre que personne, de longtemps, n'osera prendre cette initiative, dans la crainte de déplaire à M. de Bismarck ou d'en recevoir un refus.

En attendant, les peuples devront se résigner à souffrir, et les déficits budgétaires augmenteront d'année en année, jusqu'à ce que la banqueroute vienne liquider cette situation anormale.

**

LE CABINET TIRARD

M. Carnot a signé, jeudi soir, les décrets constituant le nouveau cabinet. *L'Officiel* les a publiés vendredi matin.

Le ministère est ainsi composé :

M. TIRARD, présidence du Conseil et Commerce.

M. CONSTANS, Intérieur.

M. ROUVIER, Finances.

M. THÉVENET, Justice.

M. FALLIÈRES, Instruction publique et Cultes.

M. FAYE, Agriculture.

M. YVES GUYOT, Travaux publics.

M. de FREYCINET, Guerre.

M. l'amiral JAURÈS, Marine.

M. SPULLER, Affaires étrangères.

**

Tous les journaux du matin accueillent froidement le nouveau cabinet.

La République française déclare qu'elle lui demandera ce qu'elle demandait à M. Floquet.

Le Journal des Débats dit que le cabinet s'est

motion et d'étonnement.

Elles étaient là, sans respiration, encore frissonnantes. La voix leur manquait. Ce ne fut qu'au bout d'un instant que la petite madame d'Heudicourt se hasarda à interroger :

— Que voulez-vous de nous, monsieur ?

Joël salua d'un chef et réitéra de son ton le plus engageant :

— Le chemin de la place Royale, s'il vous plaît.

— Comment ! s'exclama la questionneuse, c'est pour nous demander le chemin de la place Royale...

— Que je galope à fond de train derrière vous depuis un quart d'heure. Hé ! mon Dieu, oui, mesdemoiselles, — et, sans reproche, vous avez bien failli me mettre sur les dents ; car vous détalez comme un lièvre en plaine.

Il essuya la sueur qui coulait de son front.

— Vous n'êtes donc pas un voleur ? s'exclama de nouveau son interlocutrice.

L'honnête garçon eut un rire retentissant :

— Un voleur ?... Merci de l'opinion ! Moi, un malheureux étranger égaré dans le labyrinthe de votre satané Paris !...

— Vous êtes étranger ?

— Débarqué ce soir même par le coche de Nantes, de Belle-Isle-en-Mer, mon pays.

La femme brune se pencha vers sa compagne blonde.

— Il est vrai. Je reconnais le costume qu'il porte. C'est celui des riches paysans de cette partie de la Bretagne.

Madame d'Heudicourt reprit, en désignant du

mis dans l'impossibilité d'avoir un programme net, une politique ferme. Il inspirera une médiocre confiance.

Les journaux radicaux lui reprochent d'être pris dans la minorité du parti républicain.

La Presse dit qu'il est un défi au pays.

Les journaux conservateurs sont ouvertement hostiles.

Les journaux républicains modérés font appel à la sympathie en sa faveur.

Le Paris dit que le sort du ministère dépend de l'attitude que prendra M. Constans, le nouveau ministre de l'intérieur. Si M. Constans montre de l'énergie contre le boulangisme, le ministère vivra et sera soutenu par tous les bons et sincères républicains.

Si son action n'est pas ferme et énergique c'en est fait du ministère Tirard.

La France dit que, quoique le cabinet soit un ministère d'équivoque et d'ambiguïté, on attendra qu'il ait agi pour le juger. On ne se prononcera que sur des actes.

INFORMATIONS

Le péril boulangiste

M. J.-J. Weiss publie, dans l'Echo de Paris, un article à sensation dont nous donnons les extraits suivants :

Il y a un homme, un seul, qui annonce tantôt *inter pocula*, tantôt *coram populo*, qu'avant le 1^{er} janvier 1890, que dis-je ? avant le 1^{er} mai 1889, il aura pris la place légalement occupée aujourd'hui par M. Carnot. Il a la franchise de nous aviser qu'il n'y aura plus alors ni constitution de 1875, ni Sénat, ni Chambre des députés. Il conte à ses confidents de toute nation qu'il décrètera une banqueroute de 20 0/0 ; que moyennant cette banqueroute, il pourra attribuer 90 millions de plus par an aux sous-officiers, 50 aux officiers de tout grade, cent francs une fois donnés à chaque soldat, ce qui est là un *donativum* excellent, et que l'armée est dans le sac.

Celui qui tient de tels propos, celui qui, dans sa proclamation aux électeurs de Paris, a osé parler sans ambages de réunir une Constituante, comme si réunir une Constituante, sous l'empire des lois de 1875, n'était pas organiser un centre de rébellion, celui-là ne sème pas de vains mots ; il ne profère pas des sons dénués de consistance réelle. Jusqu'ici la réalité, *res ipsa*, et le succès ont suivi de près ses paroles. Si les pouvoirs publics du pays n'ont pas pourvu avant le 1^{er} octobre 1889, à ce que le général Boulanger ne soit plus rien, il sera le maître de tout, la liberté française aura péri une fois de plus. C'est lui qui sera devenu la loi ; c'est lui qui sera, à son tour, notre seul établissement légal.

On se fait d'étranges illusions lorsqu'on nous dit que le lendemain de la victoire sera rendu

doigt l'ivrogne affalé, la face contre terre :

— Mais cet homme ?

— Ce chenapan qui humilie le tas de boue ? Il vous manquait : ma foi ! je ne l'ai pas manqué.

— Vous l'avez tué ?

— Pas tout à fait. J'y ai mis des ménagements. Il n'est guère qu'à demi fêlé...

Puis, faisant un pas en arrière :

— Maintenant, conclut notre héros, permettez-moi de vous brûler la politesse ; car j'ai l'appétit qui me tire par les pans de mon estomac...

— Un moment, un moment, monsieur !

C'était celle des trois prétendues bourgeoises qui avait reçu de la Manicarde le titre de marquise, qui, allongeant le bras vers Joël, essayait de l'arrêter dans son mouvement de retraite.

— Qu'y a-t-il pour votre service ? questionna le Breton sans se montrer autrement impressionné.

— Monsieur, j'imagine que vous êtes un brave et galant cavalier...

— Brave ? Je ne sais pas si je le suis, n'ayant jamais tenté l'épreuve... Galant, je m'efforce de l'être autant que faire se peut chez un pauvre campagnard, chez un provincial qui n'entend rien aux belles manières... Pour cavalier, il ne me manque que le cheval.

Son accent était si net et si gaillard, que son interlocutrice ne put empêcher d'examiner curieusement en dessous celui qui lui parlait avec cette bonhomie, et qu'elle remarqua qu'en dépit du hâle des champs étendu sur le visage et sur les mains robustes de ce dernier, c'était un beau garçon à l'œil vif, à la jambe bien prise, à la structure pleine de promesses.

(A suivre.)

29 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

VIII

Sur les indications de celui-ci, il avait franchi la porte Saint-Honoré et suivi la rue du même nom.

La longueur du trajet ne l'effrayait point. C'était un jarret solide. Son épée seule, celle de Porthos, l'incommodait fort en lui battant les mollets ; car, à Belle-Isle, il n'avait pas acquis l'habitude de porter l'épée. Ce frottement perpétuel lui causait de l'inquiétude et ralentissait sa marche...

Ajoutez tout un monde de choses nouvelles qui l'accrochait au passage : le tumulte des gens qui allaient et venaient en le heurtant ; le roulement des voitures ; la hauteur des maisons ; la magnificence des églises, des monuments et des hôtels...

De leur côté, les Parisiens se retournaient pour le regarder : son costume breton les étonnait outre mesure, et son air emprunté amenait un sourire sur leur lèvres toujours prêtes à la rail-

lerie.

Oui mais ses formes vigoureuses lui épargnaient les quolibets, dont tout autre n'eût pas manqué d'être l'objet...

Notre héros était en effet taillé sur le patron de son père, ce qui, dans tous les pays du monde, inspire une certaine considération.

Nonobstant, tout cela le retardait dans sa route ; si bien que le jour baissait lorsqu'il arriva devant le Palais-Royal, — dont il s'arrêta assez longtemps à admirer l'ordonnance et l'architecture, — et qu'il était nuit close lorsqu'il parvint à la hauteur de la rue Croix-des-Petits-Champs, où il fit halte également, mais cette fois dans l'intention de s'orienter auprès d'un passant.

Par malheur, il n'y avait plus de passants. Les portes s'étaient fermées avec le crépuscule. On avait mis les volets aux fenêtres. Paris, à cette époque, se couchait de bonne heure. Ce fut en ce moment que les trois prétendues bourgeoises, qui sortaient de chez la Manicarde, débouchèrent dans la rue St-Honoré.

— Bon, se dit le jeune homme, voici trois commères qui vont pouvoir me renseigner.

Et il bâta le pas pour les rejoindre.

Nous savons ce qui advint :

Les trois femmes prirent peur et s'enfuirent. Les Bretons sont têtus : c'est un fait acquis. Or, nous croyons avoir déjà indiqué que, sous ce rapport Joël était deux fois Breton. Il tenait à son renseignement. Celui-ci s'éloignait à tire d'ailes. Il le poursuivit à toutes jambes. Voilà comment nous retrouvons notre héros planté au milieu du Pont-Neuf, entre le recruteur couché dans la boue et les « trois commères » à demi-mortes de fatigue, d'é-

rible au général Boulanger, par la résistance opiniâtre que lui opposera la nation républicaine. Le lendemain sera une apothéose. Non seulement les ambitieux, les intrigants, les tripotiers, les spéculateurs en révolution, les traîtres à coups d'Etat, qui l'auront fait dictateur, et qui auront été comblés et gorgés par lui, salueront chacun de ses actes d'un hurrah frénétique; mais encore beaucoup de citoyens honnêtes, désintéressés, intègres, s'efforceront, par des motifs de patriotisme et de sagesse, de soutenir et de consolider le régime nouveau. Car la France, après tant de secousses, éprouve avant tout le besoin impérieux de quelque chose qui dure et sache durer. La masse saine du pays criera de toutes parts: « Puisqu'on l'a laissé usurper, vive l'usurpateur ! »

L'EMPRUNT BOULANGER

Le correspondant parisien du Journal de Genève écrit à ce journal :

Certaines valeurs boulangistes ont leur cote sur certains marchés; elles se négocient couramment et elles montent ou baissent selon que les chances du général Boulanger paraissent s'accroître ou diminuer. Un Français très sérieux, qui a passé plusieurs mois à Londres à l'occasion des conférences sur le régime douanier des sucres, m'a affirmé avoir été plusieurs fois consulté par des Anglais sur l'avenir probable de l'emprunt Boulanger.

Ils ajoutaient que les titres de cet emprunt étaient fort répandus en Angleterre, où l'on avait été séduit par la prime promise au remboursement. Les souscripteurs doivent, en effet, recevoir cinq fois le capital versé, 5,000 livres sterling pour 1,000 livres, lorsque le général Boulanger arrivera au pouvoir. L'échéance est seulement quelque peu incertaine; mais, pour ceux qui ont la foi, l'opération paraît des plus brillantes.

CES ITALIENS !

Un toast du général Avogadro produisit une vive émotion. Dans ce toast porté aux officiers de l'escadre allemande dans la Méditerranée, le général italien a dit que l'armée italienne serait, au moment du danger, la digne alliée de l'armée allemande contre l'ennemi commun.

La majorité des journaux blâmait ces paroles. Plusieurs demandent la révocation du général.

L'ALLEMAGNE AU MAROC

Le bruit court, à Berlin, que l'Allemagne a obtenu du Maroc une concession de territoire, limitrophe de l'Algérie, pour l'installation d'un dépôt de charbon et une station navale.

ÉCHAUFFOURÉE A DIEPPE

Mercredi soir, à Dieppe, 600 ouvriers, après avoir manifesté devant la mairie, ont parcouru plusieurs rues dont toutes les boutiques se fermaient.

Plusieurs boulangeries fermées ont été assiégées et pillées après bris des devantures et des vitres.

Les gendarmes sont arrivés et ont chargé dans la masse revolver au poing.

Parmi les manifestants, se trouvaient peu de véritables ouvriers.

A six heures, toutes les boutiques étaient fermées.

Les meneurs faisaient des menaces pour le lendemain.

LAÏCISATION

L'hospice des jeunes aveugles vient d'être laïcisé.

NOUVELLE CARTOUCHIÈRE

Un adjudant du 81^e de ligne, en garnison à Rodez, M. Castex, s'occupe d'un nouveau modèle de cartouchière, dont l'usage tendrait à réaliser une nouvelle économie de mouvements et, par conséquent, de temps, pour la charge du fusil Lebel.

On sait que ce fusil est employé de deux manières, soit au tir dit à répétition, qui consiste à tirer successivement toutes les cartouches emmagasinées dans l'arme elle-même, soit au tir dit coup sur coup, qui consiste à recharger l'arme pour un seul coup après chaque cartouche tirée.

Or, d'après les expériences de M. Castex, l'emploi de sa cartouchière permettra d'augmenter d'au moins quatre-vingt-dix pour cent la rapidité du tir à coup par coup, c'est-à-dire de porter de dix à dix-neuf à la minute le nombre de coups tirés.

L'idée de M. Castex est très simple, comme toutes celles dont le plus souvent l'application est très féconde. Le patriotisme s'oppose à ce qu'on en divulgue, quand à présent, les détails, mais les personnes spéciales la croient très originale et appelée à passer, prochainement, dans le domaine de la pratique.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A PROPOS DU BUSTE DE CLÉMENT MAROT

Ainsi que nous l'avons annoncé, le musée de la ville de Cahors vient de recevoir la reproduction en plâtre du buste de Clément Marot, œuvre du statuaire Turan.

Ce n'est pas la première fois qu'il est question d'élever un buste à notre grand poète. En 1843, on voulait élever non pas un, mais deux bustes en son honneur.

Grâce à l'initiative et aux efforts du savant M. Alexandre du Méze, de Toulouse, le musée de cette ville fut créé et une grande partie du vaste local réservé au musée d'antiquités, consacré à toutes les gloires méridionales.

M. du Méze fit appel aux villes du midi dont la plupart s'empressèrent d'envoyer à Toulouse le buste de leurs grands hommes. Cahors voulut bien se rendre à cet appel. Il s'agissait de trouver la modeste somme de 300 fr. que M. du Méze jugeait suffisante pour « faire sortir du marbre la face de notre poète national. » Un journal de Cahors ouvrit une souscription et annonça que le nom des souscripteurs serait joint à la notice du musée Toulousain.

Cette somme fut-elle trouvée? Le buste de Marot fut-il offert au musée de Toulouse? Il serait facile de le savoir.

La même année le Conseil général du Lot se préoccupa de la même question. Voici dans quelles circonstances :

Les deux statues de Murat et Bessières venaient d'être confiées au ciseau de l'un des plus habiles sculpteurs de la capitale, M. Melchnezt.

A leur exécution, devait être consacrée la somme de 23,480 fr. Il restait encore disponible une somme de 4,000 fr. Sur la proposition d'un membre, le Conseil général décida que cette somme serait employée à l'exécution des bustes en marbre de quatre hommes célèbres nés dans le Quercy; et sur le champ furent désignés : Luctérius, dernier défenseur des Gaules; Jean XXII, qui dota sa ville natale d'une Université; Galiot de Genouillac, l'un des plus grands capitains de son temps, et Marot, qu'on peut appeler le père de la poésie.

Une idée qui paraît assez heureuse fut émise alors par la presse locale. Elle demanda que bustes et statues, au lieu d'être enfermés dans une salle de la Préfecture, fussent portés à l'hôtel de ville. Les deux statues auraient trouvé un piédestal naturel sur les deux terrasses et les bustes auraient occupé quatre niches à établir sur la façade de l'édifice. Cette idée ne fut pas suivie. Les bustes décorent aujourd'hui la belle salle du Conseil général et les statues, après avoir longtemps fait l'ornement de la place Fénelon, gisent tristement dans des caisses d'emballage. Pourquoi ne les dresserait-on pas sur les terrasses de l'hôtel de ville ?

assassin, voleur et incendiaire, échappé du bagne de Rochefort, et répondant pour le présent au nom de Fil-en-Quatre.

— Un bien joli sujet, fit Bernard.

— Oui, et précieux surtout, vous allez en juger !

— Voyons, voyons, dirent les assistants avec curiosité.

— J'étais assez embarrassé de ce drôle, je vous l'avoue; je ne me souciais pas de lui rendre la liberté; d'un autre côté, il m'était fort difficile de le garder. Il ne me restait donc qu'un seul moyen de prévenir une évasion probable et de n'avoir pas à redouter ses dénonciations, c'était de l'envoyer rejoindre son compagnon au fond de la Seine.

— Carai ! dit Bernard, le moyen était raide.

— J'en conviens, mais je n'en voyais pas d'autre; j'allais donc le mettre à exécution, lorsque soudain il me vint une idée.

— Cela ne m'étonne pas, dit Bernard gaiement; je vous sais très ingénieux : voyons l'idée.

— Tais-toi donc, bavard, dit Julian d'un ton de bonne humeur.

— C'est juste, fit-il, je ne souffle pas mot. L'Américain reprit en soupirant :

— Le moyen était tout simple; je suis même étonné de ne pas y avoir songé plus tôt. Les drôles de l'espèce de Fil-en-Quatre n'ont qu'une passion : l'or; qu'un désir : en récolter le plus possible, n'importe comment; qu'une crainte la mort cachée reyne dans les ténèbres. Joignez à cela un égoïsme féroce et une absence complète de sens moral, et vous comprendrez que ce que je fis était tout indiqué; je fis amener ce drôle devant moi avec un

CONGRÈS INTERNAT^l DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les instituteurs ou les institutrices publiques de chaque canton du département du Lot se réuniront dimanche, 24 février, à une heure de l'après-midi, au chef-lieu du canton, dans une salle qui sera tenue à leur disposition par le directeur de l'école. Ils auront à choisir un délégué pris parmi les instituteurs ou institutrices du canton.

Les élus des vingt-neuf cantons auront ensuite à élire, le 10 mars prochain, les cinq délégués du département qui doivent assister au congrès international de l'enseignement primaire qui s'ouvrira à Paris, le 11 août, à l'occasion de l'Exposition universelle et du centenaire de 1789.

LA CAGE EN FER DU MUSÉE DE CAHORS

Parmi les objets appelés à figurer à l'exposition rétrospective des moyens, systèmes et lieux de répression en France, organisée en 1889 par les soins de la direction de l'administration pénitentiaire, on nous signale une cage en fer déposée au musée de la ville de Cahors.

Cette cage aurait joué un rôle important au moyen âge; elle était, dit-on, destinée à enfermer les femmes coupables d'adultère et qui, d'après les vieilles coutumes de notre ville, étaient condamnées à ce qu'on appelait *courir*.

Or, voici ce qu'on entendait par *courir*.

La femme était dépourvue de ses vêtements, on lui faisait parcourir les rues de la ville ayant derrière elle le bourreau qui la flagellait; on la menait ensuite sur le pont dit Notre-Dame, où était déposée la fameuse cage de fer dans laquelle on faisait entrer la femme adultère; puis, on plongeait le tout à diverses reprises dans la rivière.

STATISTIQUE

Un questionnaire pour l'étude de l'habitat en France, c'est-à-dire des dispositions qui présentent les bourgs, les villages, les hameaux et habitations isolées dans les diverses régions de notre pays français, vient d'être dressé par le ministère de l'instruction publique.

Ce questionnaire est très détaillé et comprend environ une trentaine d'articles.

Ce questionnaire sera adressé par les soins des maires aux personnes qui consentiront à poursuivre cette enquête si intéressante et à faire parvenir leurs observations personnelles.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le Congrès de MM. les délégués des sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira, au ministère de l'instruction publique, 110, rue de Grenelle, le mardi 11 juin 1889, à midi et demi.

Les journées de mardi 11, mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 juin seront consacrées aux travaux du congrès.

La séance générale aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le samedi 15 juin, à deux heures précises.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Les nommés Croiset et Second, de Cahors, accusés d'avoir soustrait, au préjudice de la compagnie d'Orléans, une quantité considérable de coussinets qu'ils revendaient à un fondeur de notre ville, viennent d'être condamnés chacun à 50 francs d'amende et aux dépens.

Ministère public : M. Joyeux.
Défenseur pour Croiset : M^e Bourdin;
Pour Second : M^e Cambres.

FEU DE CHEMINÉE

Jeudi, vers cinq heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré dans la maison Mignot, rue des Boulevards. Avec l'aide des voisins il a été vite éteint.

appareil effrayant; je le menaçai de le tuer, et j'allai jusqu'à le soumettre à un commencement de torture; un quart d'heure me suffit pour le mettre au point où je voulais l'amener: alors je lui proposai de nous servir sans lui révéler aucun nom, bien entendu, et je lui offris dix mille francs s'il voulait trahir ses complices à mon profit.

— Et il accepta ? demanda Julian.

— Oui, avec enthousiasme, lorsque je lui eus promis de lui compter deux mille francs d'avance. Il paraît que vos ennemis sont assez lades; il ne lâchent leur argent que très difficilement et par petites, très petites sommes.

— Cela doit être ainsi, dit Bernard en riant, surtout si c'est Félicz Oyandi qui tient les clefs de la caisse : ce cher ami tondrait volontiers un œuf.

— Oui, dit l'Américain, il pratique l'assassinat au rabais. Nos conventions faites, je confessai le drôle dans l'espoir d'obtenir de lui quelques renseignements si cela est possible.

— A la bonne heure; avez-vous appris quelque chose ?

— Je le crois bien : mon prisonnier était bien plus important que je ne l'avais supposé; ce Fil-en-Quatre est tout simplement le lieutenant du Loupeur.

— Qu'est-ce que c'est que le Loupeur ? demanda Julian.

— C'est vrai, ceci demande une autre explication. Le Loupeur, est après le Mayor et Félicz Oyandi, et peut-être avant eux, l'homme, le plus important de tous les misérables qui vous ont déclaré la guerre; je suis contraint d'entrer dans

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1889

Billets d'Aller et Retour à prix réduits
A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour, comportant une réduction de 25 0/0 sur le prix du tarif général, délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (2, 3, 4 et 5 mars), seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du Mercredi des Cendres (6 mars).

Les billets de ou pour Paris, conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 11 février 1889

Présidence de M. Delperier, doyen d'âge.

M. le Secrétaire-général dépose les publications suivantes :

1^o Le 4^e fascicule de 1888 et 1^{er} de 1889, du bulletin de la Société;

2^o Le bulletin de la Société des lettres sciences et arts de la Corrèze;

3^o Deux circulaires du ministre de l'Instruction publique, demandant :

La 1^{re} que la Société recherche s'il existe dans notre département, soit dans la bibliothèque, soit même chez des particuliers, des registres contenant des observations météorologiques, manuscrites ou imprimées, antérieures à 1870. Les formules à remplir sont jointes à la circulaire.

La 2^e accompagnée de six exemplaires d'un questionnaire, établi par le comité des travaux historiques et scientifiques (section de géographie) pour l'étude de l'habitation en France.

M. Greil donne lecture d'une communication qui lui a été faite par M. Philippe de Borredon, ancien conseiller d'Etat. C'est la description du sceau des consuls de Cahors en 1721. Voici cette description.

Sceau ovale très arrondi de (22^{mm} sur 20) empreinte sur papier plaqué sur un certificat délivré par « les Consuls de la ville et cité de Cahors, capitale du pays et sénéchaussée du Quercy, seigneurs de la Capelle, Bégoux, Cavaniés, Larozière, St-Cirice et autres lieux, juges civils, criminels et de police dans la dite ville, juridiction et gardiage d'icelle et pour la légalisation de la signature du sieur Brugère, notaire royal (1^{er} juin 1721).

Pas de légende.

Dessin : Un pont à six arches sur lequel se dressent cinq tourelles (manuscrit de la Bibliothèque nationale, pièces originales, dossier La Roche-Fontenille).

La Société remercie l'infatigable chercheur de sa curieuse et intéressante communication.

La séance est levée à 10 heures.

Ordre du jour de la prochaine séance : Communication de MM. Greil, Rouquet et Salomon.

Le Président,
Signé : DELPERIER.
Le Secrétaire adj.
L. SALOMON.

Limogne

Un accident épouvantable vient de jeter dans la désolation toute une famille au Mas de Lacouron, commune de Limogne.

Dans l'après-midi du samedi 16 février dernier, la femme Marconni nettoyait les cuivres de son ménage avec du vitriol.

Sa fille, Marie-Virginie Marconni, âgée de 4 ans, jouait dans la cour de la maison. Voyant la bouteille, elle la prit et la porta à ses lèvres. La pauvre enfant n'en eut pas plutôt absorbé une gorgée, qu'elle poussa des cris déchirants et se tordit dans des convulsions épouvantables.

La mère se précipita sur la petite Virginie, la

certaines détails biographiques, afin de vous le faire bien comprendre.

— Allez, allez, rien ne nous presse, dit Julian.

— Pendant mes longues pérégrinations en Amérique, et surtout à New-York, où j'ai résidé pendant un assez long laps de temps, le hasard me mit en rapport avec une foule d'individus de mœurs et de caractères assez suspects. Vous savez que New-York est à la fois la ville puritaine par excellence et le refuge de tous les aventuriers plus ou moins tarés de l'ancien et du nouveau monde.

Ils y affluent de toutes parts pour y pêcher en eau trouble, ce à quoi, je dois l'avouer, ils réussissent pour la plupart. Je ne citerai comme exemple qu'un certain capitaine de commerce. Cet homme arriva à New-York commandant un magnifique trois-mâts de Bordeaux. A peine mouillé, il descendit à terre, vendit le navire, la cargaison, le tout en bloc et au rabais, empochant l'argent, mit l'équipage à terre et disparut, sans même avoir payé ces pauvres diables de matelots. Dix ans après cet acte de piraterie, il revint à Bordeaux riche de plusieurs millions, prit à petit bruit des arrangements plus ou moins honorables avec ceux qu'il avait trompés. Il acheta de magnifiques propriétés. Or, le second capitaine de ce navire était un gaillard prêt à tout faire pour de l'argent. Le capitaine, contraint de le mettre dans ses intérêts pour la réussite du coup qu'il méditait, lui donna, l'affaire faite, une fort jolie part du gâteau.

— Je le crois bien : mon prisonnier était bien plus important que je ne l'avais supposé; ce Fil-en-Quatre est tout simplement le lieutenant du Loupeur.

— Qu'est-ce que c'est que le Loupeur ? demanda Julian.

— C'est vrai, ceci demande une autre explication. Le Loupeur, est après le Mayor et Félicz Oyandi, et peut-être avant eux, l'homme, le plus important de tous les misérables qui vous ont déclaré la guerre; je suis contraint d'entrer dans

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXII

POURQUOI WILLIAMS FILMORE, Alias NAVAJA, FIT UNE VISITE A M. JULIAN D'HIRIGOYEN, ET CE QUI S'ENSUIVIT

— Comme dans une affaire aussi grave que celle dont vous vous occupez, il ne faut pas perdre un instant, quand on peut faire autrement, je me suis hâté de vous les transmettre, voilà tout.

— Je vous reconnais bien là, dit Julian gracieusement; de quoi s'agit-il donc ?

— Cette nuit, l'ami comanche de M. Bernard a lâché un drôle...

— Deux interrompit Bernard en riant; malheureusement l'un des deux a été étranglé net.

— De celui-là, je ne vous dirai rien, sinon que je l'ai fait jeter à la Seine du haut du pont des Saints-Pères.

— Que le diable ait son âme ! fit Bernard.

— Je ne parlerai donc que de l'autre, un mauvais drôle coulé de mauvaises affaires, un peu

prit dans ses bras, essaya de la calmer par tous les moyens possibles.

M. Albert Pradines, pharmacien à Limogne, lui administra les contre-poisons les plus énergiques, mais vainement; au bout de quelques heures, l'enfant expirait au milieu des plus atroces souffrances.

Salviac

On vient d'écraser à la maison d'arrêt de notre ville le nommé Moreau, Joseph, originaire de Guéret, pris en flagrant délit de vol à la tire sur le champ de foire de Salviac, le 20 courant, où il s'était rendu pour exercer sa louable industrie. Moreau n'en était pas à son coup d'essai, car, pour vol, il a passé la majeure partie de l'année 1888 dans diverses prisons des départements voisins.

Boisnières

Une de ces nuits dernières, le sieur Joseph Cammas, propriétaire, sur notre commune, fut réveillé en sursaut par les cris: Au feu! au feu! poussés par son domestique.

Il se leva et vit sa grange toute en flammes.

Il se joignit au domestique pour appeler du secours.

Mais, malgré le dévouement de quelques voisins, on n'a pu sauver que vingt moutons. Tout le reste a été la proie des flammes.

Les pertes sont évaluées à 1500 francs et sont couvertes par une police d'assurance à la Société la Providence.

LA MONNAIE DE BILLON

Le ministre des finances vient de transmettre aux préfets des départements-frontières une circulaire qui intéresse particulièrement Nice.

Cette circulaire vise la monnaie de billon étrangère qui, aux termes des articles 1 et 2 de la loi du 11 mai 1807 et de l'article 1er, paragraphe 2, de la loi du 22 juin 1846, n'est pas admise dans les caisses publiques.

Les particuliers ne se sont pas préoccupés jusqu'à ce jour de cette prohibition de nos caisses, de la monnaie étrangère. Cette indifférence pourrait cependant, dans un avenir plus ou moins prochain, leur ménager bien des mécomptes.

Si, comme il en est question, le gouvernement adopte, en effet, la monnaie de nickel, tous les détenteurs de sous étrangers vont se trouver en possession d'une monnaie qui n'aura plus cours.

C'est afin de prévenir les ennuis que pourrait susciter la réforme projetée que le ministre des finances a adressé la circulaire dont nous venons de parler.

UN POINT DE DROIT

La 5^e chambre du tribunal de la Seine vient de rendre un important jugement qui décide que les Compagnies d'assurances doivent indemniser de toutes les pertes que subit l'assuré par l'effet du feu, alors même qu'il n'y a pas d'incendie.

M^{me} la comtesse de Fitz-James a assuré contre l'incendie son mobilier pour 558,000 fr. à la Compagnie l'Union, et, dans l'article 7 de la police, se trouvent comptés les bijoux, et notamment une paire de boucles d'oreilles ornée de grosses perles, estimées 18,000 fr.

Le 17 avril 1887, une des boucles d'oreilles, placée sur le bord d'une cheminée, est tombée dans le foyer par l'effet d'un mouvement involontaire de M^{me} de Fitz-James. La perle fut détruite par le feu, et les experts nommés par les parties ont constaté que la boucle d'oreille était d'un prix de 9,000 fr., et que l'état des débris de la monture, évalués à 60 fr., constitue une preuve de l'accident.

La Compagnie d'Assurances refusait de payer la perle brûlée, en disant qu'il n'y a incendie qu'autant que le feu qui consume l'objet est anormal; en d'autres termes, qu'il n'y a pas d'incendie dont elle soit responsable si la combustion est occasionnée par l'emploi régulier et ordinaire du foyer.

Mais le tribunal a repoussé cette théorie et décidé « que le mot incendie, en matière d'assurances, s'applique à tout accident, si peu important qu'il soit, causé par l'action directe du feu. »

En conséquence, il a condamné la Compagnie l'Union, à payer à M^{me} de Fitz-James la somme de 8,940 fr.

MANIÈRE DE DISTINGUER L'ACIER DU FER

Il arrive tous les jours qu'on achète et qu'on paye, comme étant fabriqués en acier — c'est-à-dire de bonne qualité — des outils ou des instruments, tels que couteaux, ciseaux, etc., qu'à l'usage on reconnaît bientôt n'être qu'en fer, c'est-à-dire de qualité tout à fait inférieure.

Vous-voas, avant même de vous en servir, être sûrement fixé sur la valeur de votre acquisition? — Versez, sur la lame métallique à éprouver, une goutte d'acide nitrique étendu de 4 ou 5 fois son volume d'eau, et lavez vivement après un repos de quelques secondes; si la pièce est en acier, il y restera après le lavage, une tâche noire qui disparaîtra bientôt au frottement; s'il n'y a qu'une tache blanche ou pas de tache, c'est que la lame, au lieu d'être en acier, ne sera qu'en fer poli plus ou moins bien trempé.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 14 au 23 février 1889

Naissances.
Michelet Jeanne, rue Paramelle, 8.
Calvet Jean, Boulevard Gambetta, 44.
Ausset Alexandrine, rue du Parc, 10.
Milbias Fabien, rue Nationale, 30.

Mariages.
Fréchet François et Teulet Marie.
Ducombeau François et Amadieu Marie.

Décès.
Pagès Lucie, 3 ans, rue Labarre, 28.
Duliot Marie, 59 ans, rue Jean Cavalot.
Guingol Julien, 74 ans, à Caba-sut-bas.
Trémollières Marie, 17 ans, Boulevard Gambetta.
Barry Pétronille, rue de la Merci, à St-Georges.

TRA DIVONA

Il paraît qu'il en est des mois comme des personnes: plus ils sont rabougris, plus ils sont désagréables — atrabilaires.

Avez-vous rien remarqué de plus bizarre que le mois de février, qui est le plus court de tous et qui n'a même pas le mérite cette année de nous donner le Carnaval?

Pendant ce mois, Phoebus donne des sourires qui ont l'air d'une grimace. Et si vous avez le malheur de faire le moindre fond sur ces gracieusetés, au point d'oublier de vous munir d'un riflard protecteur, vous ne tardez pas à être volé — je veux dire: trempé, comme plusieurs souses — car il suffit pendant ce mois court mais acariâtre, d'un méchant nuage grand comme un mouchoir de poche pour transformer les chausses en larges lacs, les ruisseaux en torrents dévastateurs et vos habits en torchons de vaisselle.

Nous ne savons plus quel roi d'Angleterre disait à son bourreau en montant à l'échafaud:

« Souviens-toi. » Ce monarque malheureux avait quelque chose de commun avec le mois que nous subissons, avec cette supériorité pour le mois que le monarque n'avait pas fini son explication, tandis que Février nous oblige à la compléter et que si grâce à lui tout le monde en mettant les pieds dehors répète le fameux « Souviens-toi », on est obligé d'ajouter « que tu n'as pas de parapluie ».

Mais si comme les petites personnes, le mois de Février est plus acariâtre de caractère, il ne serait pas raisonnable de dire qu'il n'apporte pas avec lui aucun agrément.

C'est le mois des réunions, des sauteries, des soirées intimes. C'est celui pendant lequel les gens cotés garnissent le plus de morceaux de carton, où ils annoncent, à l'instar de M. Choufleuri, aux personnes de leur connaissance, qu'ils seront chez eux le... ce qui évite à ceux qui ne les aiment pas le désagrément de les rencontrer ailleurs.

Quand on n'appartient pas tout à fait à la catégorie de ce bohème facétieux et pratique qui demandait non pas qu'on tinsit un bouton à sa chemise pour aller en soirée, mais une chemise à son bouton, on court le risque de recevoir une invitation.

Sans qu'on puisse nous accuser de nager dans un océan de fatuité, nous recevons, de temps en temps, des invitations à nous produire dans le monde.

Nous ne négligeons jamais — notre métier de flaneur nous donnant cette latitude — de nous y rendre, car bien que ce ne soit plus de notre âge, nous saisissons avec empressement toutes les occasions d'admirer ces épaules féminines, blanches comme la neige. — Et Dieu sait si elle est blanche pourtant la neige des pôles!

Un observateur peut faire des études de caractère. On voit tout espèce de monde, dans ces réunions, y compris des poètes, les vers se mettent partout maintenant. C'est même la catégorie d'individus la plus répandue, la plus effrontée, la plus remuante et par conséquent la plus encombrante.

Au moment où une dame y pense le moins, sous prétexte de lui offrir une fleur, un rimailler cynique, lui glissera un quatrain qu'il croit incendiaire, mais qui jette généralement un froid, dans le goût de celui-ci:

Tendres fleurs, dans un doux langage,
Par votre haleine parfumée,
Dites que vous êtes le gage,
Qu'elle est par moi toujours aimée.

C'est, comme on voit, le serpent-quatrain qui se cache sous les fleurs. — Et si la dame au courant des règles poétiques fait remarquer que l'on ne fait jamais suivre quatre rimes féminines, le raseur à rimes répond imperturbablement qu'il ne l'ignore pas; mais qu'il préfère écrire sans souci de la règle que voyager sans six sous. Il pousse même le cynisme jusqu'à laisser tomber en guise d'excuses un 2^e quatrain dans le genre (masculin cette fois) et du goût de celui-ci:

J'ai sans souci du règlement,
Que doit suivre un bon rimailler,
Fait un quatrain de sentiment.
Mon excuse?... Il parlait du cœur.

C'est bien la race sans pitié, ces poètes! Et qui ne fait grâce à personne. Depuis l'enfant au berceau, après son premier vagissement, jusqu'à un vieillard à chevelure et à longue barbe blanches, tout y passe.

Et la secte prend des proportions aussi inquiétantes que ses productions, qui s'amoncellent. Heureusement que le public y met bon ordre et que, comme dans le royaume des cieux, des volumes que ces fâcheux entassent, il y en a beaucoup d'épelés et peu de lus.

Ce qui n'empêche pas que malgré cet inconvenient, il vaut mieux, l'hiver, être à la ville qu'à la campagne, surtout si on aime le théâtre. On ne peut pas aller voir le *Chapeau de paille d'Italie*, à la campagne, parcequ'on ne joue jamais Labiche, aux bois.

Un Flaneur

AGRICULTURE

BOUTURAGES

Il y a deux manières principales de mettre les boutures en terre :

A la vigne, on fait un trou au moyen d'une tige de bois dur ou de fer : on y place la bouture à la profondeur voulue, puis on comble le trou avec du sable fin ou de la terre légère. On peut encore ramener la terre contre la bouture au moyen du talon de la chaussure et au moyen d'une cheville qu'on enfonce à côté, comme lorsqu'on plante des choux ou des salades au moyen du plantoir.

Quel que soit le procédé employé, il faut que dans le sol de bouture soit partout en contact direct avec le sable ou la terre.

A la pépinière, qui doit être préparée en terre meuble, légère et douce, bien fumée d'avance, on ouvre à la bêche ordinaire des tranchées larges de 30 à 40 centimètres, à bords légèrement inclinés. Contre ces bords on place les boutures, séparées l'une de l'autre par une distance égale à la largeur de la main.

On recouvre la partie inférieure de bonne terre que l'on presse avec le pied contre les plants, puis on achève de combler la tranchée; on fait ensuite un petit ados de sable ou de terre légère dans la direction des lignes, de manière à recouvrir complètement les boutures.

L'expérience montre que les racines les plus vigoureuses partent du pied de vigne à une profondeur comprise entre 10 et 25 centimètres; pour s'en convaincre, il suffit d'arracher un vieux cep, d'examiner et de mesurer. Il suffit donc de faire pénétrer les boutures à 20 centimètres dans le sol pour que le talon émette des racines puissantes. L'œil supérieur pouvant se trouver au niveau du sol, il s'ensuit qu'une longueur comprise entre 20 et 25 centimètres est la plus convenable pour les boutures à planter dans nos terrains.

Au moyen de binages ou de cerclages souvent répétés, il faut tenir la pépinière parfaitement nette de toute mauvaise herbe.

Si les boutures doivent être greffées dans la pépinière même, il faut laisser entre les fossés à double rang une distance égale au moins à 60 centimètres pour le passage des ouvriers, les manipulations du greffage et les soins d'entretien. Mais, si elles doivent être enlevées l'hiver suivant, il suffit de laisser un intervalle de 30 centimètres entre les lignes.

(A suivre.)

DES AVANTAGES DE LA PAILLE COURTE POUR LITIÈRE

Un moyen très simple d'économiser la paille des litières consiste dans l'emploi de paille coupée à la place de la paille longue; ce moyen est très en vogue en Angleterre et on ne saurait trop en recommander l'emploi.

Nous ne parlerons pas des machines propres à couper la paille; on peut se servir à cet effet d'une hache-paille quelconque; par un changement de roues dentées on obtiendra des morceaux longs d'au moins 13 centimètres.

L'économie résultant de l'emploi de cette paille au lieu de paille longue, est de 35 0/0, de sorte que là où il fallait 4 kilos environ de paille pour la litière d'un bœuf, il suffit de 2 kilos 500 de paille courte.

Cette économie s'explique par ce fait que l'on ne peut jamais répandre d'une façon bien régulière la paille longue, dont les longs filaments s'enchevêtrent et forment des pelotes que l'on ne peut égaliser. Dans ces conditions, la litière a, par places, plus d'épaisseur qu'il ne conviendrait.

Avec la paille courte, au contraire, on peut facilement former une couche de litière d'une épaisseur égale.

Avec la paille longue, les pelotes de fumier isolées, les parties fortement mouillées, peuvent difficilement être enlevées, et, à côté, d'autres parties où la paille n'a subi aucune atteinte.

Au contraire, avec la paille coupée, on enlève très facilement tous les excréments et les parties trop humides, et on les remplace par la paille neuve.

Voici d'autres avantages plus importants encore de la paille courte.

La paille coupée absorbe mieux que la paille longue les parties liquides des excréments, et diminue ainsi la déperdition du purin par infiltrations dans le sol, ainsi que la perte par dégagements d'ammoniaque dans l'air.

Par sa nature même il est plus à l'abri de l'action de l'air, partant moins exposé à la moisissure.

Or, la moisissure d'un fumier n'implique pas seulement une perte de quantité, mais, ce qui est plus grave, une déperdition d'azote.

Pour obvier le plus possible aux pertes provenant du dégagement de l'azote, le fumier de paille longue doit être maintenu constamment humide. On obtient ce résultat en l'arroasant de purin, et encore en l'additionnant de substances fixes et conservatrices, telles que gypse, superphosphate, sulfate de fer, kainit, résidus d'alun, etc. Or, on réduit dans une large mesure les frais de ce traitement, en employant de la paille courte pour les litières.

Au point de vue de son chargement, de son épandage, de son incorporation par les labours, le fumier court, par cela même qu'il est moins enchevêtré est d'une manipulation plus facile, son épandage se fait plus vite et plus régulièrement, par conséquent, plus économiquement; l'incorporation au sol est plus complète et meilleure, le champ se prête mieux aux travaux culturaux ultérieurs, il se herse surtout beaucoup mieux, car les dents de la herse traversent plus facilement les particules de fumier court cachées dans le sol.

Ce ne sont pas là les seuls avantages du fumier court; en étudiant de plus près la question on en découvrirait encore bien d'autres. Ce qui vient d'être dit suffit cependant pour faire ressortir tout ce que cette pratique a de recommandable.

Fumel

La prochaine foire de Fumel, tombant le jour du Mardi-Gras, se tiendra le vendredi 1^{er} mars prochain.

Concots

2,750 kilog. de truffe ont été vendus sur notre marché du 20 février au prix de 8 à 9 fr. 50 le kilog.

Remarquez surtout les gros paquets provenant de la commune d'Aujols.

Notre Prime

Par suite d'un nouveau traité avec M. Grenard, artiste peintre, de Paris, nous offrons, dès aujourd'hui, **Gratuitement**, à tous nos abonnés :

Leur portrait peint à l'huile, dimension 14 sur 10. Joindre à la demande une bonne photographie, plus 1 fr. pour affranchissement de lettres et port. Donner exactement la couleur des yeux, des cheveux, barbe, teint, vêtements.

Nous continuons à offrir à nos abonnés les **PORTRAITS ARTISTIQUES** à 5 fr.

Nous venons de recevoir le 35^e envoi de ces portraits, qui sont de véritables œuvres d'art. Nous les tenons à la disposition de ceux qui voudraient les examiner. Ils sont signés par l'artiste.

BOURSE. — Cours du 22 février 1889.

3 0/0.....	84 20
3 0/0 amortissable (nouveau).....	88 20
4 1/2 0/0 1883.....	104 05
Actions Orléans.....	1,380 00
Actions Lyon.....	1,347 50
Action Panama.....	50 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	407 00
Obligations Lombardes.....	306 25
Obligations Saragossa.....	359 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	91 93

Les résultats sont toujours bons!
Villy le Pelloux (Haute-Savoie), le 10 août 1888. — J'ai employé vos *Pilules Suisses* (1 fr. 50 la boîte) comme purgatif, j'en ai obtenu de bons résultats; elles sont très commodes à prendre et ne dérangent pas les occupations. A chaque printemps, j'en ferai usage.
(Sig. lég.) J.-M. HÉRITIET.

Maux de dents!

Nouan - le - Fuzelier (Loir-et-cher), le 5 novembre 1888. — Je reconnais que le Baume Victor à 2 fr. le flacon est le seul remède efficace contre les **maux de dents**, c'est du moins le seul remède qui me les ait fait passer. Chacun devrait toujours en avoir un flacon sur soi.
B. VILLAIN.

Notre commerce d'exportation. — Dans tous les pays étrangers où les traités de commerce le permettent, les produits pharmaceutiques français sont accueillis avec une grande faveur. Et c'est justice, d'abord en raison du renom mérité des sciences médicales françaises et aussi à cause de la valeur de nos médicaments et de la loyauté qui préside à leur préparation.
On écrit de Noclenghe (Belgique), à M. Guyot, 19, rue Jacob, Paris. — Je vous prie de bien vouloir m'envoyer par la poste un flacon de capsules blanches comme celles que j'ai reçues dernièrement; m'en étant bien trouvé contre un gros rhume négligé, je désire les continuer. — Agréez mes salutations.
JEAN P., Négociant.

Oh! j'ai de bonnes dents!...
Combien de gens qui poussent cette exclamation se croient dispensés de toute hygiène et quels regrets n'auront-ils pas quand la sournoise carie attaquera leurs « bonnes dents! » Rien n'est plus dangereux que cette imprévoyance dont les suites sont toujours funestes et il est démontré, par de continus exemples, que la meilleure dentition du monde ne saurait se passer de soins.
C'est là, d'ailleurs, ce qui cause, de plus en plus, l'immense vogue du célèbre *Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soula* qui, seul, entre tous ses impuissants rivaux, est vraiment capable de conserver aux dents une blancheur et une solidité persistantes, aux genévines une fraîcheur continuelle et à l'haleine une inaltérable pureté.

A. SEGUIN — BORDEAUX
ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.
PÂTE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

Pour vivre longtemps

Ayez vie sobre, travail modéré, cerveau dégagé, ventre libre; faite un usage régulier des **Pilules Gicquel**, remède si efficace contre la constipation, la bile et les glaires. Vous éviterez ainsi: manque d'appétit, embarras d'estomac et d'intestins, maux de tête, névralgies, migraines, étourdissements, congestions, maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie. C'est aussi un puissant agent contre les douleurs, les rhumatismes, la goutte. Dans toutes les Pharmacies il vous sera facile de vous procurer les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Table of train schedules for Chemin de Fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Montauban, and Capdenac with departure and arrival times.

ETUDE de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Sainte-Claire, n° 52, près le palais de Justice.

VENTE A SUITE DE Saisie immobilière ADJUDICATION

Fixée au vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au palais de justice de la dite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, en date des quatorze, quinze et dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, visé et enregistré conformément à la loi, il a été procédé, à la requête de dame Marie Dejean ou Dajeau, célibataire, majeure, cuisinière, domiciliée à Puy-laroque, canton de Montpezat (Tarn-et-Garonne), ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué, à la saisie réelle des biens immeubles situés sur les communes de Vaylats, Bach et Belfort et appartenant à Pierre Planard père, cultivateur, domicilié à Pech-Vert ou Puy-Vert, commune de Vaylats; à Jean Planard, son fils, aussi cultivateur, demeurant autrefois à Pech-Vert ou Puy-Vert, commune de Vaylats; et à dame Emilie Arnaud, sans profession, épouse du dit Jean Planard fils, prise en qualité de seule et unique héritière de feu Antoine Arnaud, son père, décédé.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé aux consorts Planard, parties saisies, suivant exploit du ministère du dit M^e Daynard, huissier, en date du vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, aussi visé et enregistré conformément à la loi;

Il a été transcrit, en partie seulement, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 126, numéro 42 et volume 127, numéro 4.

Une précédente saisie ayant été pratiquée au préjudice de Jean Planard fils et Emilie Arnaud, mariés, à la requête de Louis Rouziès, propriétaire et négociant, domicilié à Labastide Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne), ayant M^e Lacosse pour avoué; monsieur le conservateur a refusé de transcrire la saisie pratiquée à la requête de Marie Dajeau, en ce qui concerne les dits époux Jean Planard fils et pour les biens situés dans les communes de Belfort et de Bach; l'admise pour les biens situés dans la commune de Vaylats, et, en son entier, en ce qui concerne Pierre Planard père. Mais les biens situés dans la commune de Vaylats étant la propriété exclusive de Pierre Planard père et ce dernier n'ayant aucun droit de propriété ni de jouissance sur ceux situés dans les communes de Belfort et de Bach, il n'a pas été nécessaire de dénoncer cette saisie, comme plus ample, à M^e Lacosse, avoué du sieur Louis Rouziès, avoué du premier saisissant et il n'y a pas eu lieu de continuer la procédure sur la tête de Jean Planard fils et Emilie Arnaud, mariés.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des biens du dit Pierre Planard père, a été dressé par M^e Jules Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le seize janvier dernier, afin d'y servir de minute d'enchères et d'y être tenu à la disposition du public.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors le vingt février courant et ce jour-là le tribunal, donnant acte de la publication, a fixé l'adjudication au vingt-sept mars prochain.

En conséquence et après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi en matière de saisie immobilière, il sera procédé, à la requête de demoiselle Marie Dajeau ou Dejean, célibataire, majeure, domiciliée à Puy-laroque (Tarn-et-Garonne), qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne au dit Cahors, où il demeure;

Sur la tête et au préjudice de Pierre Planard père, propriétaire-cultivateur, domicilié à Pech-Vert ou Puy-Vert, commune de Vaylats, A la vente des biens appartenant à ce dernier, situés dans la dite commune de Vaylats.

Désignation

DES IMMEUBLES A VENDRE, TELLE QU'ELLE EST FAITE DANS LE DIT PROCÈS-VERBAL DE SAISIE.

Article premier

Une terre, ci-devant vigne, formant le numéro 687 de la section B du plan cadastral de la commune de Vaylats, contenant vingt-huit ares cinquante-deux centiares.

Article deuxième

Un bois au lieu dit Pech-Vert, commune de Vaylats, formant le numéro 373 bis de la section C, contenant quarante-un ares soixante-seize centiares.

Article troisième

Une terre au même lieu, formant le numéro 393 des mêmes section et plan, contenant cinquante ares trente-six centiares.

Article quatrième

Une terre au même lieu, formant le numéro 375 des mêmes section et plan, contenant six hectares quarante-huit ares quatre-vingts centiares.

Article cinquième

Une maison au même lieu, figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 375 de la dite section et à la sixième classe, pour un revenu de quatre francs.

Cette maison se compose seulement d'un rez-de-chaussée et d'un grenier au-dessus; elle est construite en pierres et convertie en pierres plates, à deux tombants d'eau, le tuyau de la cheminée surmonte le toit à l'ouest; elle est légèrement crépie; le rez-de-chaussée, habité par Pierre Planard, a sa porte d'entrée au midi et une petite fenêtre avec contrevent simple au même aspect, sur une des pierres de l'encadrement de cette porte se trouve sculpté 1849, date de la construction de la maison.

Article sixième

Un four et fournil adossé à la maison du côté du couchant; ils sont construits en pierres; le fournil est converti en toiles creuses, à un seul tombant d'eau, et le four en pierres plates.

Article septième

Une cabane pointue de forme ronde, touchant au fournil du côté du couchant, elle est construite en pierres sèches et convertie en pierres plates, il y a un tuyau de cheminée élevé du côté du Nord la porte est au levant.

Article huitième

Une construction en pierres sèches non encore terminée et non convertie, contiguë à la maison du côté du levant, on remarque que la porte d'entrée et une petite fenêtre sont placées au midi.

Article neuvième

En face de la maison dont elle est séparée par un sol ou patis, se trouve une étable construite en pierres sèches et convertie en pierres plates, à deux tombants d'eau, ayant une porte simple au levant; adossée à cette étable, s'en trouve une autre en forme de cabane ronde et pointue, construite et convertie en pierres plates, ayant aussi une petite porte en bois au levant.

Article dixième

Un peu au-dessus de celle-ci, mais séparée par un petit patis ou porche clôturé de murs, se trouve aussi une étable construite en pierres sèches et convertie en pierres plates à un seul tombant d'eau, dont la petite porte en bois est au nord.

Article onzième

En face de la première de ces étables, numéro 9 ci-dessus, mais séparée par un chemin ou allée donnant accès dans la cour et longeant les immeubles de Planard, sur un parcours de trois-cent mètres environ, se trouve une autre cabane de forme carrée, construite en pierres plates et convertie en pierres, à deux tombants d'eau, elle a sa porte au couchant.

Article douzième

Derrière la maison, il y a une grange construite en pierres sèches et convertie en pierres plates, à deux tombants d'eau, dont l'ouverture est au midi, cette grange tient à celle de Rescoussié.

Article treizième

Un jardin clôturé de murs dans lequel on remarque un cerisier, trois poiriers, deux petits pommiers, quatre pruniers, un laurier et un noisetier.

NOTA. — Dans l'allée dont il a été parlé, on remarque huit gros noyers de rapport; dans le numéro 375 il s'en trouve un autre, sur cet immeuble il y a aussi un puits, d'eau bonne à boire, entouré d'un tas de pierres, à côté de la porte d'entrée de la maison, il y a une citerne ou réservoir d'eau, dont l'ouverture est percée dans la cour, au niveau du sol, derrière et à côté de la maison, sur le chemin conduisant à la grange se trouve neuf pruniers de rapport; derrière le four il y en a un autre.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés aux lieux susdits commune de Vaylats, canton de Lalbenque, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils appartiennent au sieur Pierre Planard, père, partie saisie, à divers titres; ils sont joints et exploités par lui et sont imposés sur sa tête au rôle des contributions foncières de la commune de Vaylats, pour l'année courante, pour un revenu de trente-cinq francs quarante centimes. Faute par ledit Pierre Planard, père, d'avoir satisfait au commandement à lui signifié et payé les sommes par lui dues à la requérante, lesdits immeubles ont été saisis sur sa tête et à son préjudice avec toutes leurs circonstances et dépendances tels qu'ils se poursuivent et comportent, sans en rien accepter ni réserver, et ils seront, en exécution de cette saisie, vendus publiquement, d'autorité de justice, le vingt-sept mars prochain, jour de mercredi à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville, et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix ci-après et aux charges, clauses et conditions du cahier des charges sus ramenés, dont on peut prendre connaissance sans déplacement.

La vente aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges ci 16 fr.

Les frais exposés jusqu'au jour de la vente, les frais d'enregistrement, de greffe et autres, auxquels l'adjudication donnera lieu, et le montant de la remise proportionnelle allouée par la loi, devront être payés par les adjudicataires en sus de leur prix, dans les quinze jours de l'adjudication, entre les mains de M^e Billières, avoué poursuivant soussigné.

Le prix d'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire, entre les mains des créanciers utilement colloqués sur la production de leur bordereau de collocation.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le vingt-trois février 1889.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : BOUDET.

ETUDE de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

EXTRAIT

D'UN Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le onze février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré.

La dame Marie Fize, sans profession, épouse du sieur Philippe-Albert Lefranc, négociant, domiciliés ensemble à Cahors.

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué de la demanderesse, Signé : LACOSSE.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Moux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de l'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles. SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain. SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Le propriétaire-gérant, Layton.

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors